

DÉCONFINEMENT ET PROMOTION DU VÉLO : ETAT DES LIEUX DES COMMUNES LA RIVIERA

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

L'Association PRO VELO Riviera a contacté les Communes de la Riviera en mai 2020 pour les encourager à prendre des mesures visant à favoriser la pratique du vélo à la suite du déconfinement post-COVID-19. Etat des lieux des mesures prises et envisagées.

La pandémie de COVID-19 a induit un changement drastique dans les habitudes de mobilité, que ce soit pour les déplacements pendulaires, de loisir ou de consommation. Un fort report sur la mobilité douce, notamment sur le vélo, a ainsi été constaté dès le début du semi-confinement. Toutefois, les gestes-barrières, et particulièrement la distanciation sociale, pourraient engendrer le report d'une partie des utilisateurs des transports publics sur la mobilité individuelle motorisée, entraînant son lot de nuisances comme la congestion des axes routiers, l'augmentation du bruit et de la pollution de l'air.

Au vu de ce qui précède, l'association PRO VELO Riviera a contacté les Communes de la Riviera afin de les inviter à prendre les mesures nécessaires pour la promotion de la mobilité douce et a proposé ses conseils aux Municipalités qui le souhaitent. En effet, les collectivités publiques ont un rôle à jouer pour encourager et accompagner leurs habitants et visiteurs au report modal. La pérennisation des mesures les plus intéressantes pourrait également être envisagée et permettrait ainsi de répondre à la volonté populaire exprimée lors de la votation vélo du 23 septembre 2018, plébiscitée avec 87.35% de « oui » dans le district Riviera – Pays-d'Enhaut.

En réponse au courrier de PRO VELO Riviera, certaines communes ont indiqué avoir effectivement pris conscience de la nécessité d'encourager la mobilité douce en cette période charnière.

A ce titre, la Commune de Vevey fait figure de pionnière dans la région avec la fermeture temporaire du quai Perdonnet et de la vieille ville à la circulation automobile. Par ailleurs, des mesures supplémentaires visant à encourager la pratique du vélo sont actuellement à l'étude et pourraient être mises en place prochainement.

A Corsier-sur-Vevey, pour faire suite à une demande municipale concrète, une série de mesures à court et moyen terme ont été proposées lors d'une rencontre avec le municipal délégué et un retour sera fait au comité. Au moment d'écrire ces lignes, des contacts sont en cours avec Saint-Légier.

La Commune de Veytaux a évoqué son soutien à la mobilité cycliste et signalé deux mesures prises récemment : une bande cyclable sur la RC 780 et l'achat d'un vélo électrique pour une partie de son administration. La Commune de Jongny met l'accent sur la mobilité piétonne, considérant la configuration très en pente du territoire communal comme peu adaptée au vélo.

Quant aux Communes de Montreux, La Tour-de-Peilz, Villeneuve et Corseaux, ces dernières n'ont pas répondu à la sollicitation de PRO VELO Riviera. A Montreux, l'apparition de quelques sas cyclistes le long de la RC780 ne compense pas la forte dégradation du tronçon sur la Grand'Rue, avec la suppression de la voie mixte bus/vélos au profit des terrasses temporaires, sans alternative pour la mobilité douce.

Au vu de ce qui précède, le comité constate l'émergence d'une culture favorable à la mobilité cycliste, et se réjouit des échanges tissés avec les Communes, présents et futurs, mais prend également note du chemin qu'il reste à faire pour une évolution rapide visant à apporter la sécurité pour tous : les piétons, les cyclistes, et le reste du trafic. Y parvenir demande d'améliorer le sentiment de sécurité des cyclistes, sans empiéter sur les espaces piétons, et qui permette à la personne qui se déplace à pied ou à vélo d'arriver en toute sécurité et rapidement à destination.